



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet du remboursement de la psychothérapie.

Dans un contexte où la santé mentale est de plus en plus reconnue comme une composante essentielle du bien-être global de la population, la demande de psychothérapie connaît une augmentation notable. La psychothérapie est remboursée au Luxembourg depuis le 1^{er} février 2023. À partir de cette date, les consultations psychothérapeutiques sont partiellement prises en charge par la Caisse nationale de santé (CNS), avec pour but d'offrir un meilleur accès aux soins de santé mentale.

Malgré cette possibilité d'un remboursement, de nombreuses personnes peinent à accéder à ces soins en raison de leur coût puisque le tiers payant social ne s'applique pas aux psychothérapies. Pour d'autres patient.e.s, le fait de devoir avancer les honoraires en attente du remboursement partiel est également une charge financière importante, voire trop importante.

Dans ce contexte, je voudrais dès lors demander les renseignements suivants de la part de Mesdames les Ministres :

1. **Quel pourcentage du budget alloué au remboursement de la psychothérapie a été engagé jusqu'à ce jour ?**
2. **Est-ce qu'une augmentation du taux de remboursement pour les adultes est envisagée, afin de mieux répondre aux besoins croissants en matière de soutien psychothérapeutique ?**
3. **Quel est l'état d'avancement des négociations ayant pour but d'intégrer le tiers payant social pour psychothérapie dans la convention relative au tiers payant social ?**
4. **Quand le paiement immédiat direct sera-t-il applicable, permettant ainsi de diminuer la charge financière des patient.e.s ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée